



**NATIONS
UNIES**



**QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE
SUR LES FEMMES**

Distr.
GÉNÉRALE

Beijing (Chine)
4-15 septembre 1995

A/CONF.177/13
7 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Point 9 de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ACTION

Note du Secrétaire général

Le Secrétariat met les documents de référence ci-après à la disposition des délégations en vue de l'examen de la section G du chapitre IV du projet de programme d'action, intitulée "Les femmes et la prise de décisions à tous les niveaux", et du chapitre V, intitulé "Mise en place de structures" :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (A/49/587 et Corr.1), contenant en ses paragraphes 30 à 47 le plan d'action stratégique pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (1995-2000);

b) Rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat (A/49/527);

c) Déclaration sur la situation des femmes dans les secrétariats des organismes des Nations Unies adoptée par le Comité administratif de coordination à sa première session ordinaire de 1995 (A/C.5/49/62);

d) Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (E/CN.6/1995/7);

e) Mesures spéciales visant à améliorer la situation des femmes au Secrétariat : instruction administrative (ST/AI/382);

f) Principes directeurs visant à assurer l'égalité entre hommes et femmes au Secrétariat et à prévenir le harcèlement sexuel : circulaire du Secrétaire général (ST/SGB/253);

g) Circulaire établissant les principes directeurs à appliquer en vue d'assurer l'égalité de traitement entre hommes et femmes au Secrétariat (ST/IC/1992/67).
